



SINP

Systeme d'information
sur la Nature et le Paysage



Stratégie régionale d'acquisition de connaissances du SINP LR en 2018

Détail de la méthode et présentation des résultats





Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.1	29/04/2015	Version initiale
0.2	30/04/2015	Première version diffusée aux pôles flore et oiseaux
0.3	13/05/2015	Seconde version diffusée aux autres pôles (hors insectes/arachnides)
0.4	08/06/2015	Troisième version complète intégrant les insectes et arachnides
1.0.2	14/01/2016	Changement de méthode : l'obsolescence est calculée par groupe taxonomique permettant de mieux cibler les prospections 2016. Le nombre de classes de priorité est réduit à 3.
1.0.3	12/04/2016	Correction d'hyperliens erronés
1.1.0	03/01/2017	Modification de la base de calcul : les calculs sont effectués en utilisant séparément dans un premier temps les seules données validées SINP, dans un second temps à la fois les données validées et celles à validité inconnue. Les deux résultats sont comparés et publiés ce qui permet de prioriser les opérations de validation.
1.1.1	15/03/2018	Version 2018

Rédacteurs

Eric Bruno (DREAL LR – Direction Écologie - Division APG)

Contact : sinp.lr@developpement-durable.gouv.fr

Relecteurs

-

Diffusion

Têtes de réseau du SINP LR, grand public sur le portail du SINP LR

(<http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon/espace-telechargement/strategie-dacquisition-de-connaissances>).



Table des matières

1. Contexte.....	4
1.1 L'apport potentiel du SINP.....	4
Les ZNIEFF.....	5
La SCAP.....	5
Les APPB.....	5
1.3 Objectif de la méthode.....	5
2.1 Liste des couples « zone/taxon ».....	6
2.2 Calcul de la date d'obsolescence.....	7
2.3 Attribution d'une priorité.....	9
Entrée géographique.....	9
Entrée « taxons ».....	12
2.4 Prise en compte de la responsabilité de chaque groupe taxonomiques.....	13
2.5 Ajout des taxons remarquables et patrimoniaux.....	14
3. Résultats.....	15
3.1 Rapport de synthèse par groupe taxonomique.....	15
3.2 Liste des zones.....	15
3.3 Fiches de synthèse par zone.....	15
3.4 <i>Information</i> détaillée sur les taxons.....	15
3.5 Cartographie.....	16
4. Organisation pour les prospections.....	17
4.1 Organisation des prospections.....	17
4.2 Calendrier proposé.....	17
Liste des annexes :.....	18
Annexe 1 : Rapport pour la flore et la fonge.....	18
Annexe 2 : Rapport pour les mollusques.....	18
Annexe 3 : Rapport pour les insectes et arachnides.....	18
Annexe 2 : Rapport pour les poissons et crustacés aquatiques.....	18
Annexe 5 : Rapport pour les mammifères.....	18
Annexe 6 : Rapport pour les reptiles et les amphibiens.....	18
Annexe 7 : Rapport pour les oiseaux.....	18
Annexe 8 : Liste des zones.....	18
Annexe 9 : Fiches de synthèse par zone (exemple).....	18
Annexe 10 : <i>Information</i> détaillée sur les taxons.....	18
Annexe 11 : Cartographie.....	18



1. Contexte

1.1 L'apport potentiel du SINP

L'État mène à travers la DREAL en région ses différentes **politiques de préservation de la biodiversité**. Pour être efficaces et correspondre aux enjeux de terrain, celles-ci doivent **s'appuyer sur une connaissance des enjeux de terrain**, souvent déduits des observations naturalistes.

Le **Système d'information sur la nature et les paysages** (SINP) est une organisation impulsée par le Ministère en charge de l'écologie pour permettre notamment d'asseoir ces politiques sur une connaissance solide¹. En ex-Languedoc-Roussillon, le SINP s'est mis en place à partir de 2007.

Après plus de 10 ans d'existence, la plupart des groupes taxonomiques font désormais l'objet de **données centralisées, standardisées et validées** par les pôles thématiques mis en place (plus de 4,3 millions d'observations au 01/01/2017²). Bien que le SINP demeure encore lacunaire notamment du fait de lots de données historiques non encore intégrés, le **volume et la disponibilité des données** permettent aujourd'hui de réaliser les **premières synthèses sur les observations rassemblées**.

Par ailleurs, le SINP est un système actif reposant sur l'**animation** assurée par les pôles thématiques, lesquels prévoient dans leur programmation annuelle des projections naturalistes.

Le présent document a pour objectif de décrire la méthode mise en place pour mieux utiliser le SINP comme outil principal de collecte **de données nécessaires aux politiques de préservation de la biodiversité menées au niveau régional**. Il est attendu au final **une liste** et **une cartographie** des taxons et des zones sur lesquelles est mis en évidence un besoin de données nécessaires à ces politiques.

1.2 Politiques de préservation de la biodiversité prises en compte

Trois programmes régionaux sont traités dans la méthode proposée :

- l'inventaire des **Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique** (ZNIEFF)³ ;
- la **Stratégie de création d'aires protégées** (SCAP)⁴ ;
- la protection de sites par **arrêtés préfectoraux de protection de biotope** (APPB)⁵.

1 <http://www.naturefrance.fr/languedoc-Roussillon>

2 <http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon/acceder-aux-donnees/statistiques>

3 <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/zones-naturelles-d-interet-ecologique-faunistique-a1682.html>

4 <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/la-scap-en-languedoc-roussillon-a2381.html>

5 <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/arretes-de-protection-des-biotopes-a905.html>



Les ZNIEFF

Les ZNIEFF ont été modernisées dans le cadre de l'inventaire de 2^{ème} génération publié en 2011 en ex-Languedoc-Roussillon qui compte **997 ZNIEFF**. Désormais, l'inventaire doit entrer en **mode continu** afin de maintenir un niveau de fraîcheur aux zones identifiées. Un guide méthodologique conçu sur le sujet par le MNHN a été diffusé en 2016.

En ex-Languedoc-Roussillon, faute de crédits suffisants, la mise en œuvre de l'inventaire continu a été mise en attente. Néanmoins, il est d'ores-et-déjà possible de travailler sur l'**alimentation en amont du système sur les zones qui sont ou seront prochainement déficitaires en données récentes**.

En effet, l'inventaire continu prévoit qu'au moins 30 % des **espèces déterminantes** utilisées pour définir une ZNIEFF doivent faire l'objet d'observations de moins de **12 ans**. Cette durée étant glissante, il est possible à partir des données d'observations utilisées pour l'inventaire 2^{ème} génération de calculer en quelle année ces données deviendront obsolètes et de définir un programme d'acquisition de connaissance en conséquence.

La SCAP

Dans le cadre de la SCAP, une première proposition de projets potentiellement éligibles (PPE) a été remontée au MNHN en 2014, sur laquelle la DREAL s'est engagée dans un échéancier de réalisation des aires protégées.

De **nouveaux projets** pourront être proposés à l'avenir en puisant dans les **179 territoires à enjeu (TE)** identifiés. Ces TE sont associés à une **liste d'espèces** pour laquelle ils ont été désignés. L'enjeu est de vérifier si les données actuellement disponibles permettent bien de **justifier que le TE est adapté aux espèces associées**.

Concrètement, sur le même modèle que pour les ZNIEFF, il s'agit de vérifier pour chaque TE si on dispose de données récentes (<12 ans) pour chaque espèce associée.

Les APPB

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope sont des outils réglementaires de protection permettant de protéger un biotope à enjeu pour une espèce protégée bien identifiée. L'enjeu est ici de **vérifier si pour chacun des APPB régionaux on dispose de données récentes** (<12 ans par analogie aux ZNIEFF) pour chaque espèce associée.

1.3 Objectif de la méthode

La méthode vise globalement à **éviter que des zones ne soient plus justifiées par des données suffisamment récentes**.

Pour cela elle consiste à calculer pour chaque couple territoire/taxon la date à laquelle les données actuellement disponibles seront considérées comme obsolètes (i.e. année de dernière observation + 12). L'objectif est d'aboutir à une table géoréférencée de ce type où la note de priorité de prospection calculée va de 1 (priorité forte) à 3 (priorité faible) :



Programme	Id. Zone	Nom zone	Id. taxon	Nom taxon	Année d'obsolescence	Priorité taxon	Priorité zone
SCAP	TE n°XXX			Taxon A	2021	1	2
ZNIEFF	ZNIEFF n°XXX			Taxon B	2026	1	3
APPB	APPB n°			Taxon C	2017	1	1

Cette table doit ensuite servir à réaliser des synthèses par groupe taxonomique qui seront transmises aux têtes de réseau pour intégration aux programmations de travail annuelles. Les têtes de réseau, selon le public visé, peuvent ensuite intervenir selon deux entrées :

- une **entrée « taxon »** : tous les sites régionaux d'une espèce prioritaire sont prospectés, en visant en priorité les zones en priorité 1 pour ce taxon. Cette approche est d'avantage destinée aux **sciences participatives** et se prête bien à l'organisation d'**enquêtes** faisant intervenir de nombreux naturalistes ;
- une **entrée géographique** : tous les taxons d'un même groupe taxonomique sont prospectés sur une zone prioritaire, en visant en priorité les taxons en priorité 1 sur cette zone. Cette approche est d'avantage destinée aux **naturalistes experts ou professionnels**. Elle permet de limiter les déplacements entre sites.

2. Méthode

2.1 Liste des couples « zone/taxon »

Pour chaque programme, les listes d'espèces suivants sont prises en compte (espèces qualifiées par la suite de « déterminantes » par convention) :

- **ZNIEFF : espèces déterminantes** associées à chaque zone (issues de la base de données ZNIEFF mise en place par le CEN LR lors de l'inventaire de 2^{ème} génération). Les ZNIEFF de type 1 et 2 sont traitées comme deux programmes différents, mais de manière homogène ;
- **SCAP : espèces justifiant chaque territoire à enjeu** (issues des tableaux de bord internes de la DREAL). Seules les espèces pour lesquelles le réseau d'aires protégées est à renforcer sont prises en compte (espèces classées 1-, 1+, 2- et 2+ selon la terminologie SCAP) ;
- **APPB : espèces citées par l'arrêté préfectoral** ou ses annexes. Il s'agit des espèces protégées au titre de l'article R 411-1 du code de l'environnement concernées par le biotope objet de l'arrêté.



On arrive à 19 504 couples dont la ventilation par programme est reprise ci-dessous :

Programme	Nombre de couples
ZNIEFF_2	6156
ZNIEFF_1	7117
SCAP	151
ZNIEFF_2 / SCAP	40
ZNIEFF_1 / SCAP	5246
APPB	794
Total	19504

Certains zonages peuvent se superposer (ex : la plupart des territoires à enjeu de la SCAP sont basés sur les zonages des ZNIEFF), mais ne sont pas toujours associés à la même liste d'espèce, ce qui est figuré dans le tableau précédent par les catégories mixtes ZNIEFF/SCAP.

2.2 Calcul de la date d'obsolescence

Pour chaque couple « zone/taxon », il va être recherché **parmi les données du SINP validées la donnée la plus récente d'observation** du taxon à l'intérieur de (ou qui intersecte pour les linéaires et les surfaciques) la zone. Une donnée étant considérée comme suffisamment récente pendant 12 ans, l'obsolescence d'un couple est calculée de cette manière :

$$obsolescence_couple = (année\ observation\ la\ plus\ récente\ du\ taxon\ dans\ la\ zone) + 12$$

Lorsque aucune année d'observation n'est renseignée pour un taxon sur une zone donnée, l'obsolescence du couple est fixée à 1000 de manière arbitraire.

La liste des données prises en compte pour ce calcul figure ci-dessous (nombre total de données et nombre total de données analysées, c'est-à-dire relatives à des taxons déterminants dans les zones concernées par les ZNIEFF, la SCAP ou les APPB).

Un calcul parallèle incluant également les données à statut de validation inconnu est aussi effectué. Il permet de détecter les améliorations possibles de la note d'obsolescence par simple validation de données existantes et donc de prioriser les travaux de validation de données.



Nom du lot	Description du lot	Nombre total de données	Nombre de données analysées
ZNIEFF points	Données points znieff faune - 2007	28 045	25 795
ZNIEFF lignes	Données lignes znieff faune - 2007	1 615	1 586
ZNIEFF polygones	Données polygones znieff faune - 2007	3 097	3 097
ZNIEFF pseudo-points	Calcul de pseudo-points sur les ZNIEFF - Avril 2015	49 069	48 472
Mammifères terrestres	Données transmises par le GCLR - Juillet 2016	372	63
Odonates	Données transmises par l'OPIE - Novembre 2016	12 456	2 558
Reptiles-Amphibiens	Données transmises par EPHE-Malpolon - Décembre 2016	67 267	47 742
Mollusques	Données transmises par Caracol - Juin 2017	14 069	718
Lepidopteres	Données transmises par l'OPIE - Juin 2017	492	48
Données SILENE Flore	Données transmises par le CBN-MED - Décembre 2017	907 692	95 796
Poissons	Données transmises par l'URFP-LR - Décembre 2017	12 727	3 809
Odonates	Données transmises par le CEN_OPIE - Janvier 2018	45 237	10 247
Papillons	Données transmises par le CEN_OPIE - Janvier 2018	185 190	10 288
Chiroptères	Données transmises par le GCLR - Janvier 2018	35 134	31 028
Mammifères terrestres	Données transmises par le GCLR - Janvier 2018	1 587	1 543
Insectes (et arachnides)	Données transmises par l'OPIE - Février 2018	35 685	3 348
Oiseaux	Données transmises par Meridionalis - Février 2018	1 533 609	981 406
CEN-LR données DEE Flore	Données CEN-LR flore format DEE - Avril 2015	78 227	24 237
CEN-LR données DEE Oiseaux	Données CEN-LR oiseaux format DEE - Avril 2015	11 055	7 718
CEN-LR données DEE Reptiles Amphibiens	Données CEN-LR Reptiles Amphibiens format DEE - Avril 2015	4 276	3 796
CEN-LR données DEE Mollusques	Données CEN-LR Mollusques format DEE - Avril 2015	232	148
CEN-LR données DEE Insectes	Données CEN-LR Insectes format DEE - Avril 2015	11 384	1 874
CEN-LR données DEE Mamifères	Données CEN-LR Mammifères format DEE - Avril 2015	356	126
CEN-LR données DEE Poissons	Données CEN-LR Poissons format DEE - Avril 2015	101	46
Tela-Botanica données Flore	Données transmises par Tela-Botanica - Décembre 2015	1 749	1 747
Tela-Botanica données Flore	Données transmises par Tela-Botanica - Novembre 2016	130	130
Total		3 040 853	1 307 366



2.3 Attribution d'une priorité

Afin de garantir une approche cohérente (i.e. par taxon, groupe taxonomique ou zone et non pas couple par couple de manière désordonnée), les dates d'obsolescence de chaque couple sont ensuite utilisées pour calculer des indicateurs :

- **obsolescence d'une zone** : il s'agit de l'année la plus récente d'observation trouvée parmi les taxons déterminants de la zone, majorée de 12 ans ;
- **obsolescence d'un groupe taxonomique** : il s'agit de l'année la plus récente d'observation trouvée parmi les taxons déterminants du groupe taxonomique pour une zone donnée, majorée de 12 ans ;
- **obsolescence d'un taxon** : il s'agit de la moyenne des années d'obsolescence du taxon dans chaque zone où il est déterminant.

Des priorités sont enfin attribuées aux zones, aux groupes taxonomiques et aux taxons sur la base de ces critères :

- **priorité 1** : zones, groupes taxonomiques ou taxons obsolètes au 01/01/2017 ou qui le deviendront avant le 31/12/2017. Cette classe intègre les cas de données incomplètes (observations sans dates ou espèces sans observations) ;
- **priorité 2** : zones, groupes taxonomiques ou taxons obsolètes entre le 01/01/2018 et le 31/12/2020 ;
- **priorité 3** : zones, groupes taxonomiques ou taxons obsolètes après le 01/01/2021.

Entrée géographique

Ces calculs de priorité permettent d'identifier **quelles sont les zones à prospecter en priorité** et au sein de ces zones **quels sont les groupes taxonomiques les plus prioritaires**. Il est alors possible de produire le type de tableau ci-dessous spécifiant dans le cadre d'une approche « zone » la priorité globale de chaque zone et la priorité par groupe taxonomique.

programme	id_zone	nom_zone	priorite_zone	Groupe taxonomique							
				Flore-Fonge	Insectes-Arachnides	Mammifères	Mollusques	Poissons-Crustacés aquatiques	Oiseaux	Reptiles-Amphibiens	
ZNIEFF (type 1)	910008281	Adrets de l'Esquirol et du Bouis Nègre	2 - 2	2 - 2					2 - 2		
ZNIEFF (type 1)	910030009	Aéroport de Montpellier-Fréjorgues	3 - 3	1 - 1					3 - 3		
ZNIEFF (type 1)	910030373	Aqueduc de Pézenas	3 - 3				3 - 3				
SCAP (TE)	TE_11_1	Aguzou	1 - 1		1 - 1						
ZNIEFF (type 1)	910030227	Moulin de Piquemole	3 - 3				3 - 3				
ZNIEFF (type 2)	910030617	Basse Cerdagne	3 - 3	3 - 3	1 - 3	2 - 3			3 - 3		
ZNIEFF (type 1)	910030008	Marais de la Castillone	3 - 3	3 - 3					3 - 3		3 - 3
ZNIEFF (type 1)	910009282	Tourbière de Vieillemortre	2 - 3	2 - 2							1 - 3

Dans ce tableau les doubles valeurs correspondent : pour le chiffre de gauche à la valeur obtenue en n'utilisant que les données validées SINP-LR, pour celui de droite à celle obtenue en rajoutant



aux calculs les données de validité inconnue. Les cas où la validation de données existantes améliorerait le statut obsolescence sont surlignés en jaune.

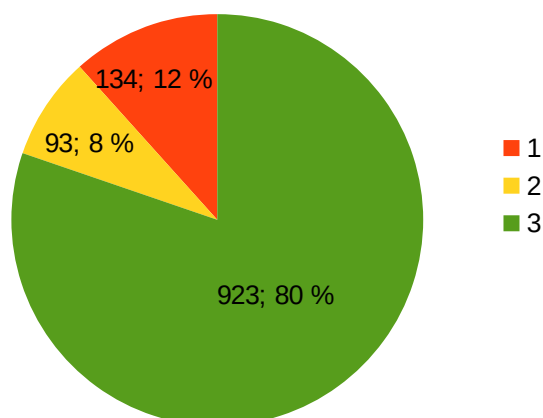
Une analyse de ce tableau par groupe taxonomique permet de calculer pour ces groupes le nombre de zones de chaque priorité (cf. ci-dessous partie haute du tableau). Cette analyse fait ressortir de **fortes disparités entre groupes**, avec par exemple seulement 81 zones en P1 pour les oiseaux (sur un total de 699, soit 12%) et à l'inverse 78 zones en P1 pour les mollusques (sur un total de 95, soit 82%).

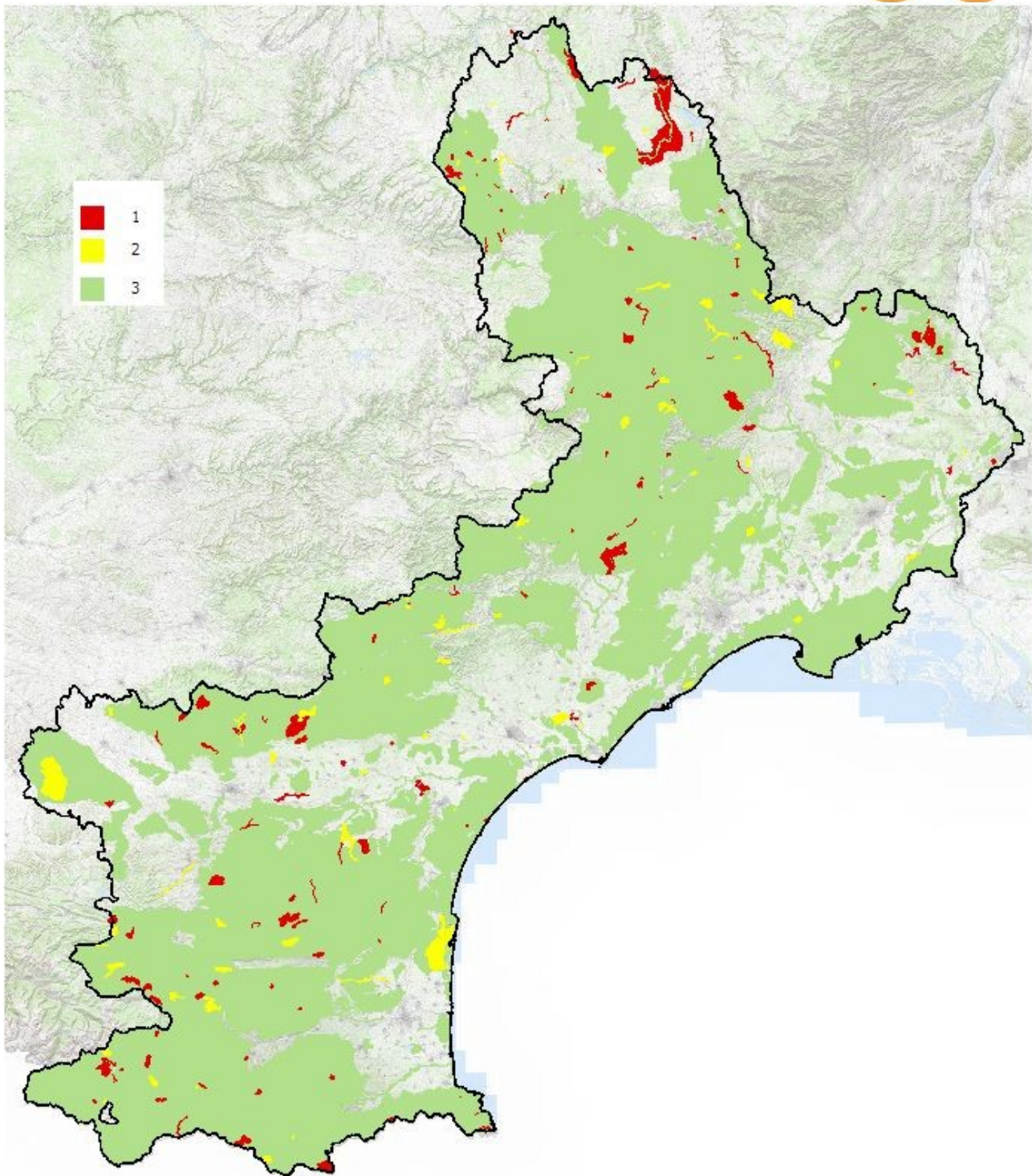
Elle permet aussi (partie basse du tableau) de mettre en évidence les groupes pour lesquels une validation des données existantes aurait un fort impact sur les résultats globaux. C'est particulièrement le cas pour le groupe des Insectes-Arachnides.

	priorité zone	Insectes-Arachnides	Mammifères	Mollusques	Oiseaux	Poissons-Crustacés aquatiques	Reptiles-Amphibiens	
Calculs avec données valides seules	1	153	286	200	75	82	176	231
	2	123	53	48	9	21	32	60
	3	569	195	101	11	596	110	235
Calculs avec données valides et données à validité inconnue	1	150	201	149	69	80	157	222
	2	119	37	20	9	22	25	57
	3	576	296	180	17	597	136	247
Total		845	534	349	95	699	318	526
Différentiel : 1		-3	-85	-51	-6	-2	-19	-9
Différentiel : 2		-4	-16	-28	0	1	-7	-3

L'analyse de la priorité globale de chaque zone montre que globalement, **la très grande majorité des zones (80 %) ne seront obsolètes qu'à partir de 2022** (priorité 3) et **12 %** d'entre elles sont déjà **obsolètes** ou le deviendront **en 2018**. Cela est figuré sur le diagramme et la carte ci-dessous :

Nombre de zones par priorité pour 2018





Le détail par programme donné dans le tableau ci-dessous montre que les zones à prospecter prioritairement sont majoritairement des ZNIEFF (81 % des zones en priorité 1 et 2). Ceci est cohérent avec le fait que les ZNIEFF représentent 83 % des zones analysées.

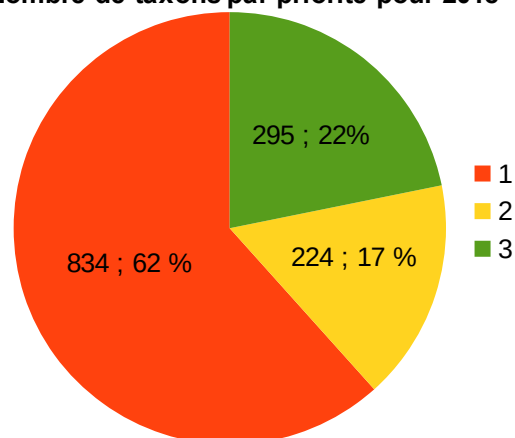


programme	priorite_zone	Nb. zones	Proportion
APPB	1	3	0.26 %
APPB	3	19	1.65 %
TE	1	26	2.26 %
TE	2	14	1.22 %
TE	3	133	11.57 %
ZNIEFF_1	1	104	9.04 %
ZNIEFF_1	2	78	6.78 %
ZNIEFF_1	3	644	56.00 %
ZNIEFF_2	1	1	0.09 %
ZNIEFF_2	2	1	0.09 %
ZNIEFF_2	3	127	11.04 %

Entrée « taxons »

L'analyse permet également de prioriser les taxons les plus prioritaires qui, toutes zones confondues, sont les plus obsolètes. **Un nombre important de taxons déterminants sont prioritaires** (834 soit 62%). L'écart entre cette proportion et celle de zones prioritaires réside dans le fait qu'une zone est déterminée par plusieurs espèces. Par conséquent, il suffit que l'on dispose de données récentes pour quelques taxons pour qu'elle ne paraisse pas prioritaire.

Nombre de taxons par priorité pour 2018



Là encore, on constate de **grosses disparités entre groupes taxonomiques** comme illustré dans le tableau ci-dessous :



Groupe taxonomique	Priorité taxon	Nb. taxons
Flore-Fonge	1	493
Flore-Fonge	2	189
Flore-Fonge	3	185
Insectes-Arachnides	1	169
Insectes-Arachnides	2	5
Insectes-Arachnides	3	3
Mammifères	1	33
Mammifères	2	1
Mammifères	3	3
Mollusques	1	29
Mollusques	2	6
Mollusques	3	1
Oiseaux	1	38
Oiseaux	2	17
Oiseaux	3	96
Poissons-Crustacés aquatiques	1	41
Poissons-Crustacés aquatiques	2	2
Poissons-Crustacés aquatiques	3	2
Reptiles-Amphibiens	1	31
Reptiles-Amphibiens	2	4
Reptiles-Amphibiens	3	5
Total		1353

2.4 Prise en compte de la responsabilité de chaque groupe taxonomiques

Les zones classées en priorité 1 pour un groupe taxonomique donné ne sont pas toutes aussi prioritaires. En effet, si seules des espèces de ce groupe taxonomique sont associées à la zone, la zone est automatiquement en priorité 1 et seules des prospections sur ce groupe taxonomique permettront de mettre à jour la zone. Inversement, une zone peut être prioritaire pour un groupe donné mais globalement non prioritaire car des données récentes sont disponibles pour un autre groupe taxonomique.

Pour tenir compte de cela et **affiner la priorité de chaque groupe taxonomique, la priorité 1 a été subdivisée en trois classes :**

- priorité 1a : seul le groupe taxonomique géré par la tête de réseau est présent, responsabilité totale de la tête de réseau, prospection urgente ;
- priorité 1b : plusieurs groupes taxonomiques sont présents et tous sont obsolètes, la responsabilité incombe à plusieurs têtes de réseau, la prospection pour au moins un groupe est urgente ;
- priorité 1c : le groupe taxonomique géré par la tête de réseau est obsolète mais d'autres groupes ne le sont pas, prospection moins urgente.



2.5 Ajout des taxons remarquables et patrimoniaux

Comme vu ci-dessus, le calcul des notes de priorité par zone, taxon et groupe taxonomique est basé exclusivement sur les espèces déterminantes de chaque zone. Cependant, certaines espèces peuvent être citées comme **remarquables** pour une zone **bien que non déterminantes**. Il s'agit des espèces suivantes :

- pour les ZNIEFF : espèces remarquables pour la zone ;
- pour la SCAP : espèces citées pour le territoire à enjeu mais classées en 3- et 3+ au niveau régional (i.e. ne nécessitant pas d'une extension du réseau d'aires protégées).

Par ailleurs, dans le cadre du programme ZNIEFF certaines espèces jugées déterminantes au niveau régional n'ont pas pu être associées à certaines zones faute d'observations récentes de l'espèce dans la zone. La mise en place de l'inventaire continu rend possible l'association de ces espèces à la zone en cas de nouvelle observation. Par conséquent, il est utile de rechercher ces espèces, qualifiées de **patrimoniales** par la suite.

Les espèces remarquables et patrimoniales ont donc également été ajoutées à la liste des espèces à chercher dans chaque zone.



3. Résultats

La méthode mise en place permet de produire différents livrables, présentés dans cette partie et disponibles en annexes :

1. **rapport de synthèse par groupe taxonomique** ;
2. **liste des zones** ;
3. **fiches de synthèse par zone** ;
4. **informations détaillées sur les taxons** : liste des taxons par zone et priorités globales de chaque taxon ;
5. **cartographie**.

L'ensemble de ces éléments sont diffusés sur le portail du SINP LR⁶.

3.1 Rapport de synthèse par groupe taxonomique

Pour chaque groupe taxonomique est édité un **rapport de synthèse au format pdf listant les zones et taxons prioritaires**. C'est à partir de ce document que le programme annuel de prospection peut être établi.

3.2 Liste des zones

Il s'agit de la **liste au format tableur des 1150 zones analysées** précisant pour chacune d'entre elles les différentes priorités calculées, ainsi que l'URL à laquelle la fiche peut être consultée

3.3 Fiches de synthèse par zone

Ces **fiches de synthèse au format pdf** présentent pour chacune des zones concernées par les ZNIEFF, la SCAP ou un APPB, une **carte de localisation**, la **priorité d'intervention** par groupe taxonomique ainsi que la **liste des taxons concernés** par groupe taxonomique avec leur obsolescence.

Elles sont accessibles via des liens depuis les rapports de synthèse par groupe taxonomique, la liste des zones (ci-dessus) ou bien la cartographie (ci-dessous)

3.4 Information détaillée sur les taxons

Il s'agit de l'**information brute au format tableur détaillant les informations suivantes** :

- **liste des couples taxon/zone** permettant de savoir où est cité un taxon et inversement quels taxons sont cités dans chaque zone. La liste intègre les 19 504 couples correspondant aux taxons déterminants, mais également les 29 109 correspondant aux taxons patrimoniaux et remarquables, cités pour mémoire ;
- **liste des taxons précisant leur obsolescence globale** toutes zones confondues et la priorité associée.

Ces listes sont diffusées sous la forme d'un tableur. Elles peuvent être utilisées pour produire d'autres analyses que celles fournies par la DREAL.

6 <http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon/espace-telechargement/strategie-dacquisition-de-connaissances>



3.5 Cartographie

Il s'agit d'un **projet QGIS permettant de localiser les zones et de visualiser les priorités par groupe taxonomique**. Ce projet, intitulé `strateg_9diff.qgs`, est basé sur une couche au format `shp`. Il doit permettre en cochant/décochant les groupes taxonomique et programmes voulus d'affiner le programme de travail annuel de chaque groupe taxonomique.



4. Organisation pour les prospections

4.1 Organisation des prospections

La méthode mise en place doit permettre au SINP de **contribuer via ses pôles thématiques aux programmes des ZNIEFF, de la SCAP et des APPB** en ciblant les prospections annuelles sur les zones les plus déficitaires en données ciblées par ces programmes. Par ailleurs, des coopérations sont si possible mises en place avec les autres producteurs de données disposant déjà d'une stratégie d'acquisition de données afin de mutualiser les efforts de prospection.

Les pôles thématiques mettent déjà en place pour la plupart un programme de prospection annuelle. Cette méthode doit permettre de compléter ce programme en

- **sélectionnant chaque année les sites en P1 (et éventuellement en P2 si cela est réalisable)** et en prospectant ces sites en recherchant en priorité les taxons dont l'observation est la plus ancienne.
- **et/ou en sélectionnant les taxons prioritaires (en P1 et éventuellement en P2)** et en organisant des actions ciblées sur ces taxons, notamment via les sciences participatives.

Les têtes de réseau optimiseront également les prospections afin d'**éviter de retourner sur des sites voisins à plusieurs années d'intervalle** (sauf cas où il est fait appel à de nombreux observateurs comme pour les réseaux de sciences participatives).

4.2 Calendrier proposé

Le calcul de l'obsolescence et la production des différents documents de synthèse ont vocation à être réalisés **chaque début d'année** lorsque les données de l'année précédente ont été intégrées pour préparer les prospections de l'année. Le calcul de la table des couples « zones/taxons » étant dynamique, aucune action n'est requise de l'opérateur pour sa production qui doit être réalisée au début de l'année de prospection pour la mise à jour des **bornes temporelles utilisées pour définir les priorités**.

Les **données du SINP doivent bien sûr être régulièrement mises à jour** pour que les obsolescences soient réactualisées. En particulier, comme signalé ci-dessus, les observations de l'année n acquises dans le cadre de cette méthode doivent être intégrées rapidement aux bases de données du SINP pour pouvoir être prises en compte dans le calcul de l'année n+1.

Il est recommandé que les têtes de réseau indiquent en fin d'année dans une **note synthétique** les couples taxon/zone qu'elles ont pu traiter dans l'année et **notamment les couples traités mais pour lesquels la prospection a été infructueuse**. En fonction des cas, soit le taxon devra être considéré comme disparu de la zone, soit de nouvelles prospections devront être réalisées l'année n+1.



Liste des annexes :

Annexe 1 : [Rapport pour la flore et la fonge](#)

Annexe 2 : [Rapport pour les mollusques](#)

Annexe 3 : [Rapport pour les insectes et arachnides](#)

Annexe 2 : [Rapport pour les poissons et crustacés aquatiques](#)

Annexe 5 : [Rapport pour les mammifères](#)

Annexe 6 : [Rapport pour les reptiles et les amphibiens](#)

Annexe 7 : [Rapport pour les oiseaux](#)

Annexe 8 : [Liste des zones](#)

Annexe 9 : Fiches de synthèse par zone ([exemple](#))

Annexe 10 : [Information détaillée sur les taxons](#)

Annexe 11 : [Cartographie](#)